

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES
II
A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	23 223.00	22 061.67			1 161.33
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	17 822.00	15 930.75			1 891.25
Total des dépenses de gestion courante		41 045.00	37 992.42			3 052.58
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	56.00	55.67			0.33
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		41 101.00	38 048.09			3 052.91
023	Virement à la section d'investissement (2)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		41 101.00	38 048.09			3 052.91

Pour information	(3)				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	11 800.00	12 693.93			-893.93
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	28 731.25	28 877.32			-146.07
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		40 531.25	41 571.25			-1 040.00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	250.00	1 150.00			-900.00
78	Reprises sur amortissements et provisions (1)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		40 781.25	42 721.25			-1 940.00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		40 781.25	42 721.25			-1 940.00

Pour information	(3)				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		319.75			

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.